



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

LE CHÔMAGE ET LA CRIMINALITÉ:  
EXAMEN CRITIQUE DES MÉTHODES DE RECHERCHE

**DIVISION DE LA STATISTIQUE**

**DIRECTION DES PROGRAMMES**



Solliciteur général  
Canada

Solicitor General  
Canada

Date Due

~~DEC 22 '82~~

~~JUN 25 '83~~

AUG 9 '84

HV Grainger, R.  
6171 Unemployment and crime  
G7  
1980  
c.2



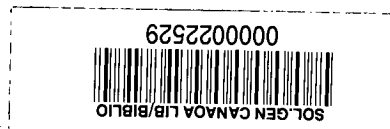
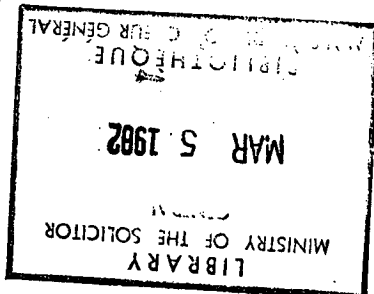
LE CHÔMAGE ET LA CRIMINALITÉ:  
EXAMEN CRITIQUE DES MÉTHODES DE RECHERCHE

Copyright of this document does not belong to the Crown.  
Proper authorization must be obtained from the author for  
any intended use

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent  
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent  
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

R. Grainger  
Direction des programmes,  
Ministère du Solliciteur général,

Octobre 1980.



## LE CHÔMAGE ET LA CRIMINALITÉ:

### EXAMEN CRITIQUE DES MÉTHODES DE RECHERCHE

Un nombre croissant d'articles qui paraissent, depuis quelques années dans les journaux et publications spécialisées, laissent supposer qu'il existe un lien de causalité entre le chômage et la criminalité. À l'instar des économétriciens qui ont cherché à évaluer les répercussions économiques des changements apportés à la politique fiscale, les spécialistes des sciences humaines s'attachent actuellement à déterminer les ramifications sociales et psychologiques du mouvement des revenus, des prix et de l'emploi. Beaucoup de recherches ont été menées sur le sujet; faisant appel à des séries de données et à des méthodologies différentes, elles ont donné des résultats nettement différents. Le présent rapport passe en revue certaines études qui établissent un lien entre le chômage et la criminalité et donne une évaluation critique des méthodes utilisées et des conclusions tirées. On sera ensuite plus à même de recommander des secteurs précis où il pourrait être utile d'effectuer des recherches.

#### Résumé

Le lien entre les conditions économiques en général, particulièrement le chômage, et l'activité criminelle fait, depuis une centaine d'années, l'objet de recherches considérables. Bien

que les structures conceptuelles qui lient ces variables se soient compliquées et que les méthodes de recherche et les procédés d'analyse se soient raffinés, la relation n'a pas encore été établie avec exactitude.

Une bonne partie du rapport porte sur les difficultés méthodologiques qui viennent compliquer ce secteur de recherche. Le choix entre l'analyse individuelle et l'analyse globale, c'est-à-dire déterminer si l'unité d'observation sera un individu ou un groupe artificiel de personnes, présente un problème important. Il faut également affronter d'autres problèmes, notamment le faux raisonnement écologique, l'interprétation du coefficient de corrélation, les corrélations sériales et la définition du décalage temporel. En général, la recherche dans ce domaine n'a pas été de très haute qualité.

Le rapport est en grande partie un examen critique des projets de recherche globale qui ont tenté de préciser le lien qui existait entre le chômage et la criminalité. Il décrit les diverses étapes de l'évolution de la recherche à ce sujet et s'arrête sur des études représentatives. Toutes les recherches portant sur des groupes devraient permettre de conclure que rien n'indique de façon concluante qu'il existe un lien ou une relation de cause à effet entre le chômage et la criminalité. Les études qui établissent une corrélation positive entre ces variables sont remplies de lacunes méthodologiques et de faiblesses théoriques;

celles qui reposent sur une méthodologie de haute qualité n'établissent aucune relation de ce genre. Il faudrait donc cesser de rechercher un lien entre ces variables à partir de groupes: on l'a déjà suffisamment fait.

Dans la dernière partie du rapport, nous effectuons une revue des recherches, relativement peu nombreuses, qui ont été menées au niveau de l'individu. Selon les données, environ 40 % des infracteurs sont sans emploi au moment où ils commettent un crime; cela n'est toutefois qu'une des caractéristiques que les infracteurs ont en commun. Bien que les résultats de plusieurs études contrôlées soient contradictoires, il semble cependant y avoir suffisamment de preuves pour justifier une étude d'envergure menée au niveau individuel en vue de clarifier la situation, mais pas assez pour justifier l'application d'un vaste programme d'emploi des groupes enclins à la criminalité.

### Introduction

Depuis plus d'un siècle, les conjectures et les résultats de recherches empiriques donnent à entendre qu'il existe un lien entre le chômage et la criminalité. Toutefois, depuis quelque temps, on se réintéresse aux interprétations "économiques" de la criminalité. Les chercheurs s'inquiètent des répercussions qu'ont sur la société et sur l'individu les modifications de la politique économique nationale, car, à leur avis, l'activité économique est un élément tellement important de la vie, qu'elle doit influencer de façon significative sur le comportement social:

(Traduction)

"Puisque les théories de l'influence ou du déterminisme économique supposent que les éléments sociaux sont généralement profondément touchés ("déterminés" selon les extrémistes) par le système économique actuel, il s'ensuit que les inadaptations et les problèmes sociaux, comme le crime, sont eux aussi produits et influencés par la structure économique. Et partant, les théories de l'influence de l'économie sur les éléments sociaux se transforment généralement en théories de l'influence plus précise de facteurs économiques sur la criminalité dans la société".

(Vold, 1958, p. 162).

Toutefois, les criminologues qui attachent une importance considérable au rôle des facteurs économiques dans la criminalité sont loin de s'entendre sur les détails de la théorie. Selon les criminologues libéraux et marxistes, l'inégalité des revenus et des chances est la première cause générale de la criminalité.

(Traduction)

"Si les crimes contre les biens sont les plus courants aux États-Unis, et si la principale cause de ces crimes est la privation relative perçue par les personnes qui les commettent, la société américaine, en mettant l'accent sur ses valeurs constructives (par exemple, l'épanouissement de l'individu et l'égalité des chances) plutôt que sur les éléments entraînant la division (par exemple, le profit et les privilèges) peut, si elle adopte les lois appropriées, être suffisamment modifiée pour conserver son orientation individualiste, sans être contrainte à s'accommoder d'un

haut taux de criminalité. Débarrassés de la flagrante inégalité qui découle de la naissance, les Américains pourront se diriger vers les buts souvent contradictoires que sont la liberté individuelle et l'égalité des chances.

Ainsi, le crime, en particulier le crime contre les biens des personnes relativement riches par des individus relativement pauvres, est appelé à diminuer de façon marquée."

(Chester, 1977, p. 289).

Selon Chester (1976), un très important droit de succession permettrait de réduire, avec le temps, les disparités sociales et l'inégalité des chances et, du même coup, les crimes d'appropriation. Partageant ces vues, Wicker, un rédacteur renommé, a signalé que l'existence simultanée d'un taux de chômage élevé et du "sentiment de privation relative" favorise la perpétration des crimes contre les biens.

(Traduction)

"Les articles sur la question n'ont pas suffisamment expliqué qu'il se peut que la criminalité galopante ne découle pas que du chômage et de la pauvreté, mais bien de la coexistence d'un taux de chômage élevé et d'une grande pauvreté d'une part, et, d'autre part, d'une abondance si marquée. Si cette richesse répandue est facilement perçue par les nombreux pauvres et sans-emploi, particulièrement dans les villes, et si ceux-ci, comme on le prétend ici, sont de moins en moins à même de s'élever dans un système économique qui délaisse la main-d'oeuvre non

qualifiée au profit d'une main-d'oeuvre spécialisée, il semble raisonnable de supposer que cette classe de citoyens sans espoir et aigris s'adonnera de plus en plus aux crimes contre les biens et aux crimes avec violence perpétrés contre les riches et contre ses propres membres".  
(Wicker, 1975, p. 33)

Ce groupe de criminologues libéraux, représenté par Chester et Silberman, soutient que la lutte contre la criminalité doit tenir compte des causes fondamentales de l'activité criminelle, notamment la frustration, la colère et l'amertume qui découlent de la privation économique que ressent la couche moins fortunée de la population. Ces sentiments criminogènes proviennent donc d'une source externe et non de la structure psychologique ou de la personnalité de l'individu et peuvent être atténués par des programmes gouvernementaux destinés à réduire les inégalités sociales.

Un autre groupe, les criminologues conservateurs, qui, tout en reconnaissant que les crimes sont le plus souvent commis par une couche de la population à faible revenu et chez qui le chômage est élevé, met l'accent sur le fait que la grande majorité des pauvres et des sans-emploi ne s'adonne pas à des activités criminelles. Le revenu et le chômage ne peuvent donc pas jouer un rôle si important en ce qui concerne la criminalité. À leur avis, 95 % des gens évalueront les risques et les bénéfices éventuels d'un crime et rejetteront l'idée d'y recourir. Cette approche est fondée sur la rationalité de l'infracteur éventuel:

(Traduction)

"Les politiques de lutte contre le crime peuvent, dans une certaine mesure, échouer à cause de l'inefficacité des politiques d'emploi, mais on aurait également raison d'affirmer que tant que le système de justice pénale ne fera pas obstacle au crime, les efforts déployés en vue d'atténuer le chômage seront vains. S'il n'existe pas de débouchés légitimes, beaucoup de jeunes se tourneront vers le crime, mais si les activités criminelles sont profitables, beaucoup de jeunes les préféreront aux emplois. Les avantages du travail et les inconvénients du crime doivent être augmentés simultanément; accroître les uns sans accroître les autres n'est sensé que si l'on suppose que les jeunes sont irrationnels."

(Wilson, 1975, p. 202)

Selon cette approche "rationaliste économique", beaucoup de ceux qui s'adonnent au crime, particulièrement aux crimes contre les biens, le font pour des motifs rationnels. L'infracteur éventuel compare les inconvénients et les avantages de l'activité légitime à ceux de l'activité criminelle et choisit ce qui lui semble le plus profitable. Comme l'indique Wilson, pour faire échec au crime, il importe d'accroître les risques et les inconvénients de la criminalité tout en augmentant les avantages de l'activité légitime.

Évidemment, le chômage joue un rôle important dans ces deux théories. Selon l'une et l'autre, la hausse du chômage s'accompagnera d'une montée de criminalité. Nous ne tenterons pas, dans le présent rapport, de déterminer la validité des deux théories: elles sont présentées ici à titre d'information de base.

CHÔMAGE ET CRIMINALITÉ: UNE ANALYSE GLOBALE

L'une des discordances les plus évidentes que présentent les recherches sur les liens qui existent entre le chômage et la criminalité touche les niveaux individuel et global d'analyse. Comme ces deux types d'analyse comportent d'importantes différences méthodologiques et opérationnelles, ils seront examinés séparément; nous commencerons par l'analyse globale.

Considérations concernant la méthode de recherche

Choix du niveau d'analyse

Dans l'étude du lien qui existe entre le chômage et la criminalité, l'un des éléments importants de la méthode de recherche concerne le choix entre le niveau individuel et le niveau global. La décision influera considérablement sur les conclusions de l'étude et sera le résultat logique des éléments de l'hypothèse de recherche. Ces deux types d'analyse se distinguent par les unités d'observation: dans un cas il s'agit d'individus qui peuvent être groupés pour les besoins de l'analyse, dans l'autre, l'analyse globale, l'unité d'observation est un groupement de personnes qui ne peut être subdivisé. D'habitude,

les unités d'analyse globale sont des zones politiques, tels des secteurs de recensement, des villes, des provinces ou des pays, unités spatiales au sujet desquelles des données sont normalement publiées.

Le choix devrait dépendre de la nature de la recherche. Si l'hypothèse que l'on tente de vérifier touche le comportement ou l'activité individuelle, la recherche devrait reposer sur des données ayant trait aux individus. De même, si la recherche porte surtout sur les caractéristiques d'une collectivité, les données devraient être rassemblées à ce niveau.

Il arrive souvent cependant que le niveau de précision de l'hypothèse ne corresponde pas à celui des données. On se sert couramment de données d'ensemble pour analyser une hypothèse concernant des individus. Les problèmes qui découlent de cette façon de procéder seront examinés plus loin. Dans le domaine des sciences humaines, le recours à des données globales est très répandu puisque la plupart des données sociales sont recueillies par des ministères gouvernementaux et portent sur des groupes afin que soit protégée l'identité des répondants. La collecte de données "globales" est relativement simple, et les chercheurs estiment à tort qu'ils peuvent établir rapidement, à partir de telles données, un lien au niveau individuel.

Deux grands problèmes viennent compliquer les études globales qui tentent d'établir un lien entre le chômage et la criminalité. Le premier concerne la définition de "taux de chômage" pour un groupe de la population. Pour l'individu, la situation concernant le marché du travail est binaire: il a un emploi ou il n'en a pas. Toutefois, pour un ensemble d'individus, tel une ville, un pays ou une province, cette situation est représentée par un taux. Ce taux caractérise la collectivité dans son ensemble et ne concerne personne en particulier. Lorsque des variables, relativement simples au niveau individuel, sont calculées en fonction de groupes, il s'ensuit une certaine confusion quant au sens réel de la variable globale. Dans le cas du chômage et de la criminalité, on est porté à faire d'une variable globale touchant le chômage une variable économique très généralisée, comme les ventes au détail totales ou le produit national brut par habitant. Dans les études globales, les variables collectives ont tendance à perdre de leur spécificité.

Le deuxième problème, et de loin le plus grave, se pose lorsque des données globales servent à prouver une hypothèse qui porte clairement sur le comportement individuel. Il s'agit du "faux raisonnement d'ensemble" ou encore du "faux raisonnement écologique". Le chercheur qui fait appel à des données globales pour vérifier une hypothèse ayant trait au comportement individuel présuppose que le coefficient global de corrélation qu'il obtient de son analyse reflète avec précision la corrélation inconnue qui existe au niveau individuel. Malheureusement, il n'y a aucun lien

connu, simple ou complexe, entre le coefficient de corrélation du niveau individuel et celui du niveau global. Ils seront sans doute d'importance différente et pourront être de signe différent. Ainsi, les résultats des études globales ne peuvent servir qu'à appuyer une relation du niveau individuel. L'exemple suivant précise ce que nous voulons dire:

(Traduction)

"Lorsqu'on examine le taux de délinquance de certains secteurs, il importe de se rappeler que les particularités de la population de ce secteur ne sont pas nécessairement les mêmes que celles des délinquants qui habitent le même secteur. Par exemple, les problèmes culturels qu'éprouvent les enfants des immigrants sont souvent considérés comme un facteur qui favorise la délinquance. Bien que le secteur qui enregistre le plus haut taux de délinquance à Hamilton ait également la plus forte proportion d'immigrants et de catholiques, cela ne signifie pas nécessairement que les délinquants eux-mêmes sont immigrants ou catholiques. En fait, si l'on prend en considération la religion et la nationalité des enfants qui comparaissent devant le tribunal, les immigrants et les catholiques sont sous-représentés. Peut-être les forts liens qui unissent les familles de ces groupes permettent-ils de diminuer la délinquance chez leurs enfants. Il est dangereux de présumer qu'il existe une relation constante entre un certain groupe ethnique ou religieux et un problème social précis."

(Nease, 1966, p. 137).

Dans cet exemple, il est évident que la corrélation globale entre la délinquance et "le fait d'être étranger" est positive alors que la relation au niveau individuel est négative. Les résultats de la recherche globale ne font, au mieux, qu'établir qu'il pourrait exister un lien au niveau individuel.

Il y a faux raisonnement d'ensemble quand le niveau d'interprétation ou de conclusion n'est pas le même que celui de l'analyse ou des données. Intrinsèquement, l'analyse globale n'est pas moins satisfaisante; le danger qu'elle présente c'est qu'il soit possible de donner une fausse interprétation aux résultats de la recherche. Les résultats d'une étude globale doivent être interprétés au niveau global: les corrélations sont des estimations précises et valables de rapports globaux. Dans l'exemple précité, il existait une corrélation globale positive entre le taux de délinquance d'une part et la proportion de catholiques et d'immigrants d'autre part. On serait autorisé à interpréter ce résultat en fonction du groupe analysé. Les secteurs de Hamilton qui connaissent les plus hauts taux de délinquance sont également ceux qui comptent le plus de catholiques et d'immigrants. Toutefois, cela ne signifie aucunement qu'il existe un lien de causalité entre les deux.

#### Interprétation du coefficient de corrélation

Un autre problème méthodologique ou statistique que l'on retrouve dans les ouvrages parus sur la criminalité et le chômage a trait à l'interprétation de l'instrument statistique le plus fréquemment utilisé, le coefficient de corrélation.

Fondamentalement, le coefficient de corrélation indique l'intensité de la liaison entre deux variables. Il ne peut servir à établir une relation de cause à effet entre ces variables et, de ce fait, ne donne aucune indication quant à la direction d'une relation. Les coefficients de corrélation sont également très sensibles à l'existence des cas extrêmes. En général, il faut les interpréter avec une grande prudence. Les résultats de certaines analyses corrélationnelles sont tellement imprécis que les chercheurs peuvent choisir les coefficients qui correspondent à leurs notions préconçues.

Les problèmes que posent les études longitudinales

Bien que la majorité des études qui ont tenté d'établir un lien entre le chômage et la criminalité aient fait appel à des analyses transversales, d'autres, par contre, ont utilisé des données longitudinales ou de séries temporelles. En fait, les études longitudinales indiquent généralement une corrélation positive entre le chômage et la criminalité. Elles comportent cependant deux graves lacunes méthodologiques. Il s'agit, dans le premier cas, de la corrélation sériale, aussi appelée l'autocorrélation. Le problème de la corrélation sériale se pose lorsqu'une technique, comme l'analyse corrélationnelle, qui exige l'indépendance des observations, est appliquée à des données de séries temporelles. Le taux de chômage (ou encore le taux de criminalité) d'une année en particulier n'est pas une observation complètement indépendante: sa valeur est clairement liée à la

valeur du même fait l'année précédente. Il semble y avoir une liaison plus forte entre les valeurs d'années successives qu'entre les valeurs d'années choisies au hasard. Si cette indépendance n'existe pas, les résultats de telles analyses sont de toute évidence contestables. Il y a cependant moyen de supprimer les effets d'une corrélation sériale, mais les méthodes pour ce faire ont rarement été appliquées à la recherche sur le chômage et la criminalité.

Le deuxième grand problème méthodologique que présente l'analyse longitudinale porte sur la définition du décalage entre le changement qui s'opère au niveau de la variable indépendante (dans ce cas, le chômage) et le changement soi-disant correspondant de la variable dépendante (ici, le taux de criminalité). L'existence de ce décalage complique l'analyse puisqu'il s'agit d'un deuxième point à vérifier (le premier étant la relation entre le chômage et la criminalité).

(Traduction)

"Pour ce genre de problèmes, on ne peut mesurer à la fois l'intensité de la liaison et le décalage que comporte un même coefficient de corrélation. Ou le chercheur suppose que la liaison existe (vraisemblablement à partir d'autres informations valables et indépendantes), et se sert du coefficient pour déterminer à quel moment la relation est la plus étroite, ou il suppose l'existence d'un décalage (vraisemblablement, là aussi, à partir d'autres informations

indépendantes) et utilise le coefficient de corrélation pour déterminer l'intensité de la liaison en question. Il est impossible de faire les deux en même temps. Et, pourtant, c'est précisément là ce qui explique une bonne part de la confusion qui existe au sujet de la relation entre les conditions économiques et la criminalité".

(Vold, 1958, p. 181)

Ceux qui ont mené des études longitudinales étaient enclins à présupposer la validité de la relation, à faire une analyse de corrélation entre le chômage et divers types de crimes pour divers décalages et à choisir le décalage qui produirait les meilleurs coefficients de corrélation.

#### Classement "causal" des variables

Il est également extrêmement difficile de déterminer l'ordre dans lequel les variables influent les unes sur les autres. Le problème est encore plus aigu lorsqu'il s'agit d'études globales puisque les variables décrivent les caractéristiques de groupes de personnes. Supposons, par exemple, qu'on découvre une corrélation positive significative entre le chômage et la criminalité pour un groupe de villes. Certains chercheurs seront tentés de conclure que, d'une certaine façon, un taux de chômage élevé entraîne un taux de criminalité élevé. Mais, ils auraient tout aussi raison de conclure qu'un haut niveau

de criminalité entraîne un haut niveau de chômage. Il se pourrait également que chacune de ces variables soit fonction d'une troisième variable inconnue. Bref, le coefficient de corrélation ne peut, à lui seul, permettre de préciser l'orientation de la relation entre les variables.

#### Résultats empiriques globaux

Nous examinons, dans la présente section, les recherches globales qui tentent d'établir un lien entre le chômage et la criminalité. Dans ces études, la "question de recherche" se pose de deux façons; s'il s'agit d'établir une association, elle sera formulée de la façon suivante: "Existe-t-il des éléments qui laissent supposer qu'un taux de criminalité plus élevé est associé, soit dans le temps soit dans l'espace, à un taux de chômage plus élevé? Cette question est relativement simple et il est facile d'y répondre. Toutefois, la forme "causale" de la question est subtilement différente et cette différence est importante: "Une augmentation du taux de chômage provoque-t-elle une hausse du taux de criminalité?" Cette question, si l'on veut y répondre avec exactitude, exige des moyens méthodologiques et analytiques beaucoup plus perfectionnés, bien que la plupart des chercheurs dans ce domaine se servent d'un simple coefficient de corrélation pour indiquer à la fois la causalité et l'orientation de la liaison.

La possibilité d'un lien de causalité entre les conditions économiques générales et la criminalité retient fortement l'attention depuis plus d'une centaine d'années. Les études menées au 19<sup>e</sup> siècle établissent une relation causale linéaire très simple entre les besoins économiques et la perpétration d'un crime. Comme on estimait que ceux qui recouraient au crime, le faisaient parce qu'ils avaient besoin de produits de première nécessité, les chercheurs ont choisi le prix des aliments comme meilleure unité de mesure du malaise économique. Ces études ont été faites avant la mise au point d'instruments statistiques quantitatifs tels que le coefficient de corrélation. L'analyse se faisait à partir de deux séries de chiffres présentées sous forme de tableaux ou de graphiques, l'une indiquant les changements, dans le temps, du prix d'un aliment de base et l'autre, l'évolution de la criminalité; de là, le chercheur tirait des conclusions subjectives et équivoques. Commentant les aspects méthodologiques de ces premières études, Thomas (1927) affirmait:

(Traduction)

"Les criminologues me semblent les pires contrevenants si l'on tient compte de la façon dont ils traitent des influences économiques sur la vie sociale. Ils exploitent outrageusement les statistiques en présentant de courtes séries, souvent de moins de dix ans, et en déduisant de ces comparaisons une causalité générale... Leurs explications des relations qui existent entre la criminalité et les conditions économiques sont encore du domaine de la métaphysique."

(Thomas, 1927.)

Parmi les premières études, l'une des rares capables de tolérer un examen attentif de la méthodologie employée est celle de Georg von Mayr (1867), qui a établi une corrélation entre des infractions commises en Bavière (infractions équivalant à celles de notre système DUC\*) et la fluctuation du prix local du seigle, de 1836 à 1861. Il a découvert une relation positive entre les crimes contre les biens et le prix de cette céréale et une relation négative en ce qui concerne les crimes contre la personne.

(Traduction)

"Chaque augmentation d'un demi-cent du prix du seigle entraînait une augmentation d'un vol par 100 000 habitants; et chaque diminution du prix du seigle était accompagnée par une diminution correspondante du nombre de vols."

(Vold, 1958, p. 167).

Une analyse relativement récente de ces données (Woytinsky, 1929) indique une corrélation de +0,76 entre le prix du seigle et les crimes contre les biens.

D'autres études contredisent complètement les résultats obtenus par von Mayr. Certaines faisaient appel à l'indice du prix de denrées semblables, mais les chercheurs en sont graduellement venus à préférer les indices industriels et à établir des comparaisons plus étroitement contrôlées à partir de données plus comparables.

---

\* On entend par Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) les rapports statistiques présentés par les corps de police.

Selon les valeurs philosophiques et idéologiques qui ont cours depuis le début du siècle, il existe une corrélation positive entre le crime et le chômage. Cette constatation s'inscrit dans la pensée libérale générale qui rattache la pauvreté à une longue liste de maux sociaux dont la faim, le vice, la délinquance, l'amoralité, la maladie et la mort prématurée. Les chercheurs peuvent avoir été portés à définir le problème, à recueillir et à analyser leurs données et à interpréter les résultats selon cette orientation.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, les spécialistes des sciences humaines en général, et les économistes en particulier, se sont rendus compte de la modification, dans le temps, des conditions économiques à l'échelle nationale. Beaucoup de recherches ont été faites en vue de cerner les ramifications sociales de ces fluctuations économiques, et on a prêté une attention particulière à la criminalité. À la suite de la crise de 1930, le chômage, comme variable économique, a pris de l'importance: la propagation du chômage ainsi que les méthodes fortement améliorées de collecte de données à l'échelle nationale ont contribué à mettre en lumière cette variable.

L'oeuvre de Thomas (1927) est représentative des recherches du début du 20<sup>e</sup> siècle. Thomas s'est servi d'un indice économique composite faisant appel à des éléments tels que la production de charbon et de fer, la valeur des exportations et le chômage. Les variables sociales comprenaient l'alcoolisme, la criminalité, le

mariage et l'immigration, et les décalages allaient jusqu'à trois ans. Elle a constaté que les crimes violents contre les biens avaient nettement tendance à augmenter dans les périodes de crise et à diminuer dans les périodes de prospérité. Les crimes contre la personne avaient légèrement tendance à faire l'opposé. Thomas elle-même a exprimé certains doutes quant à la validité de ses procédés d'analyse. Vold (1958) a critiqué avec justesse ses techniques de recherche et les conclusions qu'elle avait tirées.

Après une étude complète des recherches qui établissent un lien entre le chômage et la criminalité, Vold (1958) arrive à la conclusion suivante:

(Traduction)

"L'examen des données objectives permet d'appuyer avec une certaine signification statistique les hypothèses selon lesquelles il existe soit une relation positive soit une relation négative entre la criminalité et les conditions économiques. On peut logiquement en déduire que les relations générales qui existent entre les conditions économiques et la criminalité sont tellement imprécises qu'il n'est pas possible de tirer de conclusions claires ou définies. On est donc généralement porté à admettre que la situation économique ne découle que d'une des nombreuses conditions du milieu. Cela devient donc ainsi partie intégrante de la théorie des "facteurs multiples".

(Vold, 1958, pp. 181-182.)

Depuis que Vold a écrit ces mots, il y a vingt et un ans, peu de faits nouveaux permettent de modifier sa conclusion. D'autres recherches ont été menées sur la relation entre le chômage et la criminalité, mais la question n'a pas encore été réglée. Le problème provient en partie de ce qu'il s'agit de domaines pour lesquels une information précise n'existe pas toujours. Les problèmes que pose la déclaration uniforme de la criminalité sont bien connus, et il n'est pas nécessaire d'en parler ici. Il serait naïf de croire que la déclaration uniforme de la criminalité restera la même dans le temps (pour les études longitudinales) ou dans l'espace (pour les études transversales). L'introduction relativement récente d'études de victimisation qui cherchent à déterminer le niveau "véritable" de criminalité ne servira probablement qu'à embrouiller une situation déjà confuse quant au chômage et à la criminalité. L'autre élément de la relation, le chômage, n'est pas moins assujéti à des remaniements de définition et de structure. La mesure dans laquelle le taux réel de chômage au Canada a été touché par le programme de prestations d'assurance-chômage est examinée par Grubel et ses collaborateurs (1975). Ni l'une ni l'autre de ces activités sociales ne peut être mesurée avec précision ni ne se prête à la collecte uniforme de données. Cette caractéristique de la "qualité des données" provoquerait une certaine brume analytique, mais ne devrait pas cacher la relation, si elle existe effectivement.

R.W. Gillespie (1975) a effectué une autre étude détaillée des documents de recherche afin de tenter de clarifier la relation entre le chômage et la criminalité. Cette étude constitue un excellent ouvrage de référence, car l'auteur ne s'est penché que sur les recherches qui, à son avis, étaient rigoureuses sur le plan méthodologique et valables du point de vue analytique. De plus, l'opinion de l'auteur ressort clairement de l'étude: il tend à favoriser une explication d'ordre économique de la criminalité. L'interprétation de ses conclusions s'en trouve donc énormément facilitée. Gillespie a examiné dix-neuf recherches qu'il a classées en études transversales (à divers niveaux de regroupement allant des secteurs de recensement jusqu'à l'échelon national en passant par les villes, les régions urbaines et les États) et en études longitudinales ou études des séries temporelles (se servant principalement de villes ou des États-Unis en entier). Après un examen attentif de ces études, Gillespie a conclu que:

(Traduction)

"Les résultats statistiques des études reliant le chômage à la criminalité montrent d'une façon générale, si ce n'est uniforme, qu'il existe une corrélation positive entre ces deux variables. L'intensité de cette relation varie cependant en fonction de la nature de l'échantillon et, dans le cas des analyses à variables multiples, du choix des variables employées afin de maintenir les modes de vie à un niveau constant et de saisir l'effet statistique du revenu.

Pour l'heure, la fluctuation des résultats rend conjecturale toute analyse quantitative précise de l'intensité de la corrélation entre ces deux variables. Le meilleur qualificatif à donner à cette corrélation n'est ni dérisoire ni considérable, mais peut-être modeste."  
(Gillespie, 1975, p. 4)

Dire qu'il semble exister une modeste relation entre le chômage et la criminalité, voilà un appui très mitigé à la théorie économique de la criminalité. Et si la conclusion de Gillespie s'écarte de quelque façon que ce soit de la vérité absolue, c'est sans doute qu'elle est trop optimiste, car, de son propre aveu, Gillespie penche en faveur de la théorie économique pour expliquer la criminalité. Il s'agit de plus de la conclusion définitive d'un examen critique des recherches les plus rigoureuses qui ont été effectuées au sujet du chômage et de la criminalité au cours des vingt dernières années; et elle diffère peu de celle à laquelle Vold était parvenu vingt ans plus tôt. Par conséquent, s'il existe une relation entre ces variables, il semble qu'elle soit ténue, mal définie et de faible importance.

Toutefois, même si les dix-neuf études examinées avaient trouvé une très forte corrélation positive entre le chômage et la criminalité, il aurait fallu les interpréter avec une grande circonspection, car leurs observations ont toutes été faites sur des groupes de personnes. Des données aussi globales inciteraient à conclure que les secteurs qui possèdent les taux de criminalité les plus élevés tendent à être les mêmes que ceux qui sont frappés des plus forts taux de chômage. En outre, les résultats d'études

globales de ce genre ne donnent aucune indication de l'influence qu'exercent ces variables. En effet, un taux élevé de criminalité pourrait entraîner un fort taux de chômage, ou bien, la criminalité et le chômage pourraient dépendre d'une troisième variable inconnue. Plus important encore, les résultats des recherches portant sur des groupes ne peuvent servir à démontrer que ces variables agissent au niveau de l'individu.

Compte tenu de l'approche analytique employée, Gillespie (1975) est parvenu à une autre conclusion en ce qui concerne la relation entre le chômage et la criminalité, que les études soient transversales ou longitudinales:

(Traduction)

"Seules les données transversales portant sur des États ont révélé une absence totale de relation significative sur le plan statistique, et seules les études utilisant des données de séries temporelles relatives à des municipalités indiquaient inmanquablement un lien important entre ces variables."

(Gillespie, 1975, p. 40)

L'un des faits qui ressortent le plus clairement de l'examen des recherches sur le chômage et la criminalité est donc que les "meilleurs" résultats s'obtiennent par une analyse des séries temporelles. Et cette façon de procéder est précisément remplie de problèmes de corrélation sériale, problèmes qui viennent accroître de façon quasi inéluctable l'importance des coefficients de corrélation. Les notions les plus répandues (et

en même temps les plus contestables) en ce qui concerne l'effet sur la criminalité des changements touchant les conditions économiques découlent d'analyses longitudinales. Ainsi, dans leur ouvrage sur la criminologie, Sutherland et Cressey énoncent les six tendances suivantes:

(Traduction)

- "1. Le taux moyen de criminalité n'augmente pas de façon significative en période de crise économique.
  2. Le nombre de crimes graves a une tendance légère et inconstante à la hausse en période de crise économique et à la baisse en période de prospérité.
  3. Le nombre de crimes violents contre les biens a tendance à augmenter en période de crise, pendant que le nombre de crimes de ce genre commis sans violence, tels les vols simples, n'a qu'une très légère et inconstante tendance à la hausse.
  4. Selon certaines études, l'alcoolisme augmenterait en période de prospérité, alors que d'autres ne font état d'aucun changement notable.
  5. Les crimes contre la personne ne semblent pas reliés de façon absolue aux fluctuations économiques.
  6. La délinquance juvénile tend à s'accroître en période de prospérité et à diminuer en temps de crise."
- (Sutherland et Cressey, 1978, pp. 235 et 236)

Dans les lignes qui précèdent la liste des tendances, les auteurs avertissent le lecteur que les difficultés méthodologiques rencontrées dans ce domaine de recherche sont à ce point élevées qu'"on ne peut faire de généralisation formelle, sûre et valable."

Brenner (1976a et b) a récemment effectué des analyses de séries temporelles sur la relation existant entre la santé, la criminalité et plusieurs indicateurs d'ordre économique, dont le taux de chômage. L'une de ces analyses (1976a), qui faisait appel à des données recueillies depuis soixante-dix ans et concernant les États-Unis, le Canada, l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Écosse, a amené Brenner aux trois grandes conclusions suivantes:

- 1) les ralentissements de l'économie et les hausses du chômage qui en résultent s'accompagnent d'une augmentation de la plupart des catégories de crimes signalés;
- 2) les périodes de croissance économique s'accompagnent d'une augmentation de la plupart des catégories de crimes signalés;
- 3) l'intervalle entre les fluctuations économiques et la hausse du taux de criminalité s'est rétréci à partir de la Seconde Guerre mondiale.

La découverte par Brenner d'une corrélation négative entre le chômage et la criminalité pour certaines périodes est conforme à l'opinion générale selon laquelle, au cours des cent dernières années, la situation économique s'est améliorée de façon marquée et la criminalité s'est accrue à tout le moins au même rythme au cours de cette période.

Brenner explique le lien négatif entre le chômage et la criminalité en ces termes:

(Traduction)

"Une croissance économique à long terme semble produire des effets qui peuvent comprendre: a) une inégalité sociale accrue ou une inégalité relative, b) une urbanisation, ce qui entraîne une diminution substantielle des relations interpersonnelles en fonction de l'importance et de la densité de la population et une réduction de la structure familiale. Sur le plan de l'urbanisation, la croissance économique générale peut avoir un effet favorable de faible importance, car la vie urbaine peut "civiliser" la population et ainsi susciter une baisse de la tolérance face à la violence."

(Brenner, 1976a, p. 47)

Il s'agit là d'une interprétation très spéculative des résultats des recherches. Elle semble influencée par les processus psychologiques et sociologiques au niveau individuel et ce, même si la grande majorité des données a été réunie à l'échelon national. Il faut donc voir les interprétations de Brenner d'un oeil très critique.

Il se peut que la relation entre le chômage et la criminalité n'existe que chez des sous-groupes bien définis de la population. Dans le cadre d'une étude réalisée en 1959, Glaser et Rice se sont attachés à vérifier les hypothèses selon lesquelles il y a une corrélation négative entre la délinquance juvénile et le

taux de chômage et une corrélation positive pour ce qui est de la criminalité chez les adultes. Se servant de données nationales américaines et d'indices élaborés afin de surmonter les lacunes des données dont ils disposaient, Glaser et Rice ont pu justifier en partie leurs conclusions sur le plan statistique.

Lors d'une étude analogue effectuée en 1979, Kraus, qui utilisait des données australiennes concernant les jeunes délinquants, s'est aperçu que la relation entre le chômage et la criminalité n'était pas fondée pour cette catégorie de la population.

"Dans le cadre d'une analyse longitudinale de la période allant de 1964 à 1977 en Nouvelle-Galles du Sud, on n'a trouvé aucun lien entre les taux de chômage et de délinquance chez les jeunes de sexe masculin en âge de travailler. On a toutefois découvert une relation très significative entre la situation des jeunes reconnus coupables d'actes criminels et le chômage, qui n'avait pourtant rien à voir avec les débouchés offerts sur le marché du travail. On en a donc conclu que le chômage, qui frappe les jeunes en âge de travailler en raison des conditions économiques ne constitue pas un facteur criminogène, et que le taux élevé de chômage chez les jeunes délinquants est dû au fait qu'ils ne se prévalent pas autant que les autres jeunes des occasions qui s'offrent à eux ou reflète le niveau de chômage du secteur où ils habitent."

(Kraus, 1979, p. 12)

En dépit de la forte corrélation positive entre le chômage et la criminalité que laissent voir ces données, Kraus considère que ces deux variables ne sont pas directement reliées, que le lien statistique est accidentel.

En 1977, Jankovic a publié une étude sur la relation entre le châtimeut et les fluctuations économiques. Voici quelles ont été ses conclusions en ce qui a trait aux efforts déployés récemment par les économistes afin d'expliquer, par leurs connaissances dans le domaine statistique, le rapport entre le chômage et la criminalité:

"En résumé, les conclusions empiriques avancées par la nouvelle école de pensée dans le domaine économique ne vérifient pas l'hypothèse voulant qu'il existe une relation positive entre les taux de chômage et de criminalité. Les études qui soutiennent l'existence d'une telle relation ne tiennent pas compte de variables indépendantes supplémentaires ou possèdent de graves lacunes sur le plan méthodologique (Fleisher, 1966); ou encore elles signalent une très faible corrélation (Singell, 1967) ou s'appuient sur des modèles statistiques commodes plutôt que sur des concepts théoriques valables (Allison, 1972). Les études plus récentes, supérieures aux précédentes du point de vue théorique et méthodologique (Phillips et coll., 1972; Ehrlick, 1974), ne font état d'aucune relation positive significative entre le chômage et la criminalité."

(Jankovic, 1977, pp. 116-117).

## Conclusions

Nous venons de passer en revue les programmes de recherche représentatifs qui ont analysé la relation entre le chômage et la criminalité à partir de groupes. Ces études laissent supposer qu'il existe quatre genres de liens possibles entre les variables, chacun ayant ses partisans et s'appuyant sur des résultats statistiquement significatifs. Voici les quatre liens possibles:

- 1) une corrélation positive: la criminalité augmente au même rythme que le chômage.
- 2) une corrélation négative: la criminalité augmente à mesure que le chômage diminue.
- 3) ni l'une ni l'autre: aucune relation n'existe entre ces variables.
- 4) l'une et l'autre: la criminalité s'accroît, que la conjoncture économique soit bonne ou mauvaise.

Une telle confusion est accablante. Toutes les relations possibles entre ces deux variables ont été avancées et défendues. C'est faire preuve d'une grande naïveté que d'affirmer qu'à divers moments le chômage et la criminalité sont reliés de façon à la fois positive et négative. Lorsque la variable présumée dépendante continue à augmenter alors que la variable indépendante s'accroît puis diminue, la conclusion logique et normale qui s'impose est qu'il n'existe aucune relation entre les deux variables. Il est grand temps de cesser d'adapter des faits

empiriques à une théorie douteuse qui ne s'y prêtent pas et de ne plus accorder crédit à l'assertion selon laquelle une relation globale simple existe entre le chômage et la criminalité.

En général, dans les sciences humaines, pour qu'une hypothèse soit valable et conforme à la réalité, il est nécessaire qu'elle remplisse deux conditions. Il faut, en premier lieu, que l'intensité de la liaison (c'est-à-dire le coefficient de corrélation) entre les variables s'écarte suffisamment de zéro pour que l'on soit raisonnablement certain que la relation n'est pas accidentelle. En deuxième lieu, l'hypothèse doit être vérifiée par une analyse distincte à l'aide de séries de données réunies indépendamment l'une de l'autre, et les résultats doivent refléter une certaine uniformité. Les recherches menées sur des groupes et qui ont porté sur le lien entre le crime et le chômage ne satisfaisaient pas à ces critères. La seule conclusion valable aurait été de dire qu'il n'existe pas de relation globale entre ces variables, comme l'a d'ailleurs indiqué Jankovic:

(Traduction)

"D'une façon plus générale, la revue des recherches effectuées sur la relation entre les conditions économiques et la criminalité sur une période de plus de cent ans donne lieu à une conclusion semblable à celle qu'énonce Vold (1958, p. 181). Peu de choses indiquent que la pauvreté en soi influe sur la criminalité, et absolument rien ne montre que les fluctuations du taux de chômage sont reliées de façon positive à celles du taux de criminalité."

(Jankovic, 1977, p. 117).

La conclusion semble évidente: on a déployé beaucoup d'efforts dans ce domaine de recherche, mais le rapport entre le chômage et la criminalité n'a pas été établi de façon appréciable ou valable. Il y aurait donc lieu de mettre fin aux recherches menées auprès de groupes à moins que des améliorations véritables et éventuellement fructueuses ne soient apportées aux méthodes employées et aux structures théoriques proposées.

CHÔMAGE ET CRIMINALITÉ: ANALYSES MENÉES AU NIVEAU INDIVIDUEL

Introduction

Dans la première moitié du présent rapport, nous avons souligné que les recherches globales n'avaient pas réussi à mettre en lumière l'existence d'une relation entre le chômage et la criminalité. Cette conclusion laisse place à deux interprétations différentes en ce qui concerne la relation au niveau individuel. La première est que puisqu'on ne peut trouver parmi des groupes de lien entre le chômage et la criminalité, il n'existe aucun lien de ce genre au niveau individuel. La deuxième, et la plus répandue, consiste à dire qu'il existe effectivement une corrélation positive entre le chômage et la criminalité chez certains sous-groupes de la population, et ce, même si cette corrélation ne se manifeste pas globalement étant donné que les caractéristiques d'un petit groupe sont complètement absorbées lorsque celui-ci s'inscrit dans des études portant sur un vaste secteur. Compte tenu de cette dernière interprétation, il est donc logique et approprié d'examiner, par une analyse au niveau individuel, le rapport entre le chômage et la criminalité chez des sous-groupes bien définis de la population.

Il importe de déterminer la véritable influence du chômage sur la criminalité, car cette influence entraîne des répercussions considérables. S'il est possible de démontrer que le chômage joue un rôle capital dans le processus menant au crime, on peut alors

en déduire qu'un programme visant à réduire le chômage aura également pour effet de diminuer la criminalité et la récidive. Les répercussions de cette relation sur les politiques et les programmes revêtent une importance particulière en ce qui a trait aux groupes de la population où la criminalité est élevée, par exemple, chez les hommes de 18 à 30 ans ainsi que chez les détenus récemment libérés. Les groupes-cibles des programmes axés sur la réduction du chômage sont donc bien définis, et les avantages humains, sociaux et économiques que présente la diminution de la criminalité et de la récidive au sein de ces groupes prennent des proportions considérables. Toutefois, avant d'appliquer des programmes de ce genre sur une vaste échelle, il est nécessaire de démontrer que la prestation d'emplois à des personnes enclines au crime modifiera effectivement leur comportement criminel.

#### Méthodologie des recherches menées au niveau individuel

Les analyses effectuées au niveau individuel sur la relation entre le chômage et la criminalité diffèrent du tout au tout des analyses portant sur des groupes. Dans le cas des recherches individuelles, les observations portent sur des personnes et des données sont recueillies à leur sujet pour chaque variable. Au cours de ces analyses détaillées, on n'étudie pas toute la population d'un secteur ou même un échantillon de cette population, mais plutôt des sous-groupes bien définis que l'on sait responsables d'un nombre disproportionné de crimes.

Si l'analyse a pour but ultime de déterminer les variables de comportement qui jouent un rôle dans le processus reliant le chômage à la criminalité, il est alors essentiel d'effectuer les observations auprès d'individus, afin d'assurer une même précision tant de l'hypothèse que de l'analyse. C'est justement du point de vue de la précision que la plupart des recherches globales perdent de leur validité en choisissant d'analyser une relation se produisant au niveau individuel au moyen de données recueillies auprès de groupes. Il faut cependant faire preuve de prudence au moment de l'interprétation des résultats d'une analyse menée au niveau individuel. En effet, la contrepartie du "faux raisonnement d'ensemble" est connue sous le nom de "faux raisonnement individualiste" et survient lorsque les résultats de recherches au niveau individuel sont inadéquatement appliqués à des populations entières.

En outre, l'analyse menée au niveau individuel permet de déterminer avec beaucoup plus d'exactitude les variables et les attributs qui exercent une action entre la cause proposée (le chômage) et l'effet attendu (le crime). Les recherches globales se fondent habituellement sur des données qui ont déjà été recueillies et qui satisfont rarement aux besoins du chercheur en ce qui concerne les variables intermédiaires et connexes. Toutefois, comme celui qui mène des recherches au niveau individuel recueille généralement ses propres données, il peut alors décider quelles variables doivent entrer dans ses recherches. C'est là un point important qui signifie que les

recherches individuelles accordent une attention beaucoup plus grande aux variables critiques qui exercent une action entre l'attribut du chômage et la perpétration d'un crime. Les recherches menées au niveau individuel facilitent donc grandement la détermination des paramètres importants de comportement qui jouent un rôle dans le processus criminel.

La question qui sous-tend les recherches effectuées au niveau individuel et qui lie le chômage à la criminalité prend deux formes. La première aborde la propension possible des chômeurs à la criminalité et est formulée de la façon suivante: "Un chômeur est-il plus susceptible de commettre un crime qu'une personne qui occupe un emploi?" La deuxième forme de la question s'attache à l'influence stabilisatrice d'un emploi sur les personnes qui ont déjà eu des démêlés avec la justice. Elle se lit comme suit: "L'embauche d'un ancien détenu réduira-t-elle, chez lui, le risque de récidive?"<sup>1</sup> D'une façon générale, les criminologues, et plus particulièrement ceux que préoccupe la réadaptation postcarcérale, ont tendance à répondre à ces deux questions par l'affirmative. Nous examinerons donc les données empiriques permettant de répondre par l'affirmative ou par la négative à ces questions.

---

1. Il convient de noter que ces deux questions sont formulées de façon que l'on puisse y répondre adéquatement par des recherches effectuées au niveau individuel.

## Résultats empiriques

Ce qui frappe le plus au sujet des recherches individuelles sur le chômage et la criminalité, c'est leur petit nombre. Il y aurait lieu qu'une très large part des efforts actuellement déployés pour les études globales s'axent plutôt sur le niveau individuel, ce qui aiderait à rétablir l'équilibre.

(Traduction)

"Pour ce qui est des groupes, diverses tendances statistiques ont fait l'objet d'examens et ont donné lieu à des explications théoriques, mais peu a été fait au niveau individuel."

(McClintock, 1976a, p. 69)

Dans la présente section, nous examinerons brièvement plusieurs études représentatives des stratégies qui ont été employées pour déterminer le lien qui existe entre le chômage et la criminalité.

Une forme relativement simple d'analyse statistique comporte la recherche de caractéristiques communes chez les infracteurs. Il s'agit d'examiner les attributs personnels de certains infracteurs afin de déceler une caractéristique commune à une large part d'entre eux. On peut ensuite en déduire que cette caractéristique commune est reliée directement au comportement criminel. Ainsi, dans une étude (1976b, p. 104), McClintock a indiqué que 43 % des détenus incarcérés dans des maisons de redressement étaient sans emploi au moment de leur arrestation.

Et sur cette proportion, 43 % entraient dans la catégorie de la main-d'oeuvre non qualifiée et possédant peu de chances d'occuper longtemps un emploi. Waller (1974), qui recherchait lui aussi des caractéristiques pouvant être associées au comportement criminel, a étudié la vie menée par un groupe de détenus libérés. Il s'est aperçu que la grande majorité d'entre eux avait de faibles possibilités d'emploi.

(Traduction)

"Avant leur réincarcération, plus de trois ex-détenus sur cinq avaient occupé un emploi pendant au moins un an, et plus de 80 % de ces emplois faisaient appel à de la main-d'oeuvre "non-qualifiée" ou "semiqualisée". Donc, plus de trois anciens détenus sur quatre sont retournés au pénitencier sans qualifications réelles."

(Waller, 1974, p. 194)

Dans le cadre d'autres recherches de caractéristiques communes chez les infracteurs, une étude effectuée dans les prisons d'État américaines a révélé ce qui suit:

(Traduction)

"Depuis 1974, la population des établissements correctionnels des États ne se compose plus principalement de personnes sans emploi ou d'indigents. Au contraire, environ les deux tiers des détenus ont occupé un emploi, pour la plupart à plein temps, durant le mois qui a précédé leur arrestation. De plus, 12 % des détenus ont cherché un emploi durant cette période, alors que 19 % ne l'ont pas fait, soit parce qu'ils ne voulaient pas travailler, soit parce qu'ils ne le pouvaient pas."

(U.S. Dept. of Justice, 1978, p. 44)

Ces trois études indiquent donc qu'environ 40 % des jeunes délinquants et des infracteurs adultes n'ont pas d'emploi au moment de leur arrestation.

À première vue, ces résultats pourraient laisser entendre que le chômage est une cause importante de la criminalité. Cependant, toute théorie en ce sens doit tenir compte du fait que la majorité des infracteurs dont le cas a été examiné dans le cadre de ces études occupaient un emploi au moment où ils ont commis un crime. Jusqu'à ce que l'on connaisse la raison de cet état de choses, il est difficile de croire que le chômage à lui seul influe sur le comportement criminel.

Ces études laissent voir clairement des caractéristiques interreliées communes chez les infracteurs. Le chômage n'est qu'une de ces caractéristiques. McClintock a fait la constatation suivante au sujet de détenus incarcérés dans des maisons de redressement:

(Traduction)

"Il n'y a peut-être rien d'étonnant dans le fait qu'une conduite désordonnée à l'école et de nombreuses absences ainsi qu'un piètre rendement scolaire se traduisent fréquemment par de l'indifférence envers les emplois occupés et par de graves problèmes au travail au moment de l'incarcération dans un établissement pénitentiaire."  
(McClintock, 1976b, pp. 103-104)

Il existe sans nul doute des caractéristiques semblables chez les adultes. Mais les limites d'ordre méthodologique auxquelles se heurte l'analyse descriptive sont telles qu'il n'est possible de déterminer que les variables connexes. Ces analyses descriptives ne peuvent, en effet, mettre en lumière l'existence d'une relation ou les liens complexes des variables intermédiaires exerçant une action entre le chômage et la criminalité. Elles peuvent, toutefois, révéler des variables importantes susceptibles de servir à des études plus analytiques cette fois. Il ressort des analyses descriptives des caractéristiques des infracteurs que la situation d'un infracteur sur le plan "travail" et ses antécédents professionnels (de même qu'un nombre considérable d'autres variables) semblent jouer un rôle dans la perpétration d'un crime, mais on ne sait quel rôle exactement.

Plusieurs autres analyses plus complexes peuvent jeter quelque lumière sur la relation entre le chômage et la criminalité. Dans le but de déceler ce qui, chez les détenus des pénitenciers, influe le plus sur leur réintégration sociale ou leur réarrestation, Waller (1974) a effectué une étude longitudinale auprès de 423 détenus libérés. Les données pour cette étude ont été recueillies au cours d'une série d'entrevues commencées lorsque ces hommes se trouvaient toujours en prison et terminées deux ans après leur mise en liberté. Waller s'est aperçu que le fait de savoir si un libéré conditionnel occupera ou non un emploi à sa sortie de prison n'aide en rien à prévoir s'il commettra un autre crime et à quel moment.

(Traduction)

"Dans le cas des libérés conditionnels, aucune variable concernant l'emploi postcarcéral ne peut être associée à la réarrestation."

(Waller, 1974, p. 165)

Il en est tout autrement des détenus qui sont libérés à l'expiration de leur peine:

(Traduction)

"L'emploi est un indice extrêmement important permettant de prévoir si un détenu remis en liberté sera arrêté de nouveau dans les six mois qui suivent sa libération ou plus tard. Chez ces détenus, l'emploi et le fait qu'ils tenteront ou non d'éviter les personnes qu'ils fréquentaient avant leur arrestation (deux variables dont le coefficient de corrélation est supérieur à 0,3) permettent de déterminer sans trop d'équivoque s'ils ont l'intention de récidiver ou non."

(Waller, 1974, p. 165).

Ces résultats montrent avec une grande précision la façon dont la variable "chômage" influe sur la récidive. De plus, le coefficient de corrélation établi par l'étude de Waller laisse supposer que le chômage ne représente au mieux qu'un des facteurs qui influent sur la récidive. (La corrélation entre l'emploi et la réarrestation dans les six mois qui suivent la libération est responsable d'une variation d'environ 9 % de la variable dépendante.)

Afin de démontrer l'importance que revêtent un emploi stable et la satisfaction au travail dans le processus de la réadaptation des infracteurs, McClintock a conçu un programme de

recherches exhaustives portant sur 302 jeunes délinquants de Grande-Bretagne. Selon la théorie qui sous-tendait ce programme, le chômage et les antécédents professionnels peu reluisants contribuent à la criminalité chez les jeunes délinquants. La solution serait donc d'accroître les qualifications de ces jeunes et leur satisfaction au travail, ce qui aurait pour effet de réduire le taux de récidive. Suivant la théorie, on a élaboré un plan complexe qui a permis de déterminer et de définir les problèmes relatifs au travail auxquels font face les jeunes délinquants. Cela fait, on a tenté de résoudre ces problèmes. Les programmes destinés aux jeunes délinquants comportaient une formation professionnelle, mais attachaient également beaucoup d'importance au comportement social ainsi qu'aux attitudes et aux relations sociales au travail. Les jeunes délinquants ont été "suivis" pendant une période de deux ans après leur mise en liberté afin de déterminer l'effet de la formation sur leur comportement.

Le programme n'a cependant pas donné de résultats encourageants:

(Traduction)

"Les fiches d'emploi après la libération étaient souvent insatisfaisantes: près de la moitié des jeunes étaient en chômage ou changeaient fréquemment d'emploi. En comparant les fiches antérieures à l'arrestation et postérieures à la libération, il a été possible de déterminer que 35 % des jeunes s'étaient améliorés et que 23 % avaient fait pis. Le manque

d'influence réelle que semblait avoir eu le programme s'est confirmé lorsque, parmi les jeunes qui avaient obtenu de bonnes qualifications par la formation professionnelle et ceux dont les efforts déployés dans les ateliers pénitentiaires avaient été étonnants, des proportions à peu près équivalentes à celles des autres infracteurs avaient amélioré ou rendu pire leur fiche d'emploi."

(McClintock, 1976b, p. 125)

McClintock en a conclu que dans le cas des jeunes délinquants, la relation entre chômage, mauvais emploi, sous-emploi et criminalité était plus complexe qu'il ne l'avait prévu.

À la suite d'une analyse menée aux États-Unis sur l'effet de l'emploi sur la récidive, le Vera Institute of Justice s'est dit d'avis que le taux de criminalité chez les héroïnomanes pourrait diminuer de façon substantielle si ces derniers acquéraient de nouvelles qualifications, de la confiance en eux-mêmes et de bonnes habitudes de travail. L'Institute a donc mis sur pied la Wildcat Service Corporation qui, à son tour, a engagé des héroïnomanes et des anciens détenus et leur a confié du travail communautaire. Ces employés touchaient un salaire horaire puisé à même un fonds constitué par la mise en commun de subventions, de prestations de Bien-être social et de sommes perçues pour le travail exécuté. Ce programme d'emplois subventionnés avait pour but de préparer des héroïnomanes et d'anciens détenus à occuper des emplois non subventionnés cette fois au sein de la population active.

Après trois années de fonctionnement, on a procédé à une étude afin de déterminer l'effet du programme Wildcat sur les employés. Les résultats, quoique moins satisfaisants que ne l'avait espéré le Vera Institute, laissent néanmoins place à un certain optimisme.

(Traduction)

"L'analyse des données montre que les participants au programme Wildcat ont travaillé et ont gagné davantage que les membres du groupe témoin et ont touché moins de prestations de Bien-être social. La plupart des participants ont cherché à obtenir un emploi au sein du programme Wildcat et ils se sont rendus régulièrement au travail (la première année, ils ont travaillé en moyenne 39 semaines), alors que les membres du groupe témoin ont éprouvé de la difficulté à trouver des emplois et à les conserver (ils n'ont travaillé en moyenne que 12 semaines la première année). Tous ces résultats renforcent l'hypothèse du travail subventionné: dans des conditions adéquates, un grand nombre d'anciens détenus sans qualifications peuvent travailler et travailleront effectivement, et cette période de transition donnera des résultats durables."

(Vera Institute of Justice, 1977, p. 71)

Cependant, l'influence de la Wildcat Service Corporation sur la récidive de ses employés est moins définie:

(Traduction)

"Au cours de la première année; les participants au programme ont été arrêtés moins souvent que les membres du groupe témoin (19 % par rapport à 31 %). Toutefois, cet écart est allé en rétrécissant. Plus tard, bien que les participants aient été arrêtés

aussi souvent que les membres du groupe témoin, ils ont été moins nombreux à être condamnés à l'incarcération."

(Vera Institute of Justice, 1977, p. 71)

Les résultats obtenus par la Wildcat Service Corporation laissent supposer que l'influence des programmes d'emplois subventionnés sur le taux de récidive des détenus n'est ni simple, ni directe. Un nombre considérable de variables semblent peser dans le processus, et des recherches supplémentaires sont nécessaires afin de déceler l'effet de ces variables et leur interaction.

Le Vera Institute a choisi d'effectuer des recherches expérimentales contrôlées dans le but de déterminer le rendement de la Wildcat Service Corporation qu'il avait mise sur pied. C'est là une méthodologie très efficace pour vérifier une relation entre deux variables, qui étaient, dans ce cas, la récidive et la participation au programme. Dans ce genre d'étude, le chercheur tente de contrôler toutes les variables indépendantes en assignant, au hasard, les sujets de recherche dans les divers groupes. Ainsi, on peut attribuer tout changement de la variable dépendante (ici, la récidive) à la différence fondamentale (dans le cas qui nous occupe, la participation au programme) entre le groupe expérimental et le groupe témoin.

En général, les autres programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi des détenus mis en liberté n'ont pas obtenu de résultats aussi positifs que le Vera Institute. À la suite

d'une étude de l'efficacité du traitement en milieu correctionnel, Lipton (1975) est parvenu à la conclusion que les programmes carcéraux de formation générale et professionnelle n'ont pas réussi à réduire de façon constante la récidive. Pour sa part, Clarke (1974) n'a relevé aucune baisse du taux d'arrestation chez les jeunes qui s'étaient vu offrir des emplois dans le cadre du Neighbourhood Youth Corps Program. Par ailleurs, Lenihan (1976) a examiné l'influence de la rémunération et de l'emploi sur la criminalité des détenus remis en liberté et il a constaté un certain effet positif chez les détenus assez âgés, mais non chez les plus jeunes. Il a de plus observé une légère baisse des crimes contre les biens, mais aucune réduction du nombre de vols qualifiés ou d'autres crimes.

Récemment, Witte (1979) a publié un rapport portant sur la théorie qui relie le chômage à la criminalité et sur les données empiriques recueillies au niveau individuel en ce qui concerne cette relation. Elle s'est penchée sur les débouchés offerts aux personnes qui ont commis des actes criminels de même que sur les résultats de programmes visant à améliorer le rendement, sur le marché du travail, de détenus récemment remis en liberté. Selon elle, le chômage représente un concept trop vaste pour le cadre de ses recherches, et il faut examiner plus que l'existence absolue d'emplois.

(Traduction)

"Tout d'abord, nous devons élargir  
notre perspective, c'est-à-dire qu'il  
nous faut examiner toute la question

de la viabilité économique, plutôt que l'emploi en soi. De plus, nous devons étudier la qualité des emplois au lieu de nous contenter de déterminer si une personne en détient un".

(Witte, 1979, p. 15)

"Les résultats de recherches menées au niveau individuel indiquent qu'il serait possible de réduire la criminalité en assurant directement une viabilité économique (par ex., par des paiements), ou en fournissant des expériences pratiques valables (c'est-à-dire, du travail subventionné, des emplois intéressants) plutôt qu'en ne faisant que réduire le taux de chômage".

(Witte, 1979, p. 16)

En 1977, le Vera Institute of Justice a obtenu auprès de la Law Enforcement Assistance Administration une bourse importante afin d'examiner en profondeur la relation entre le chômage et la criminalité. Le Vera Institute s'attache actuellement à terminer des recherches portant sur les documents publiés sur la question et il a proposé un certain nombre de programmes de recherche, la plupart au niveau individuel, destinés à clarifier le rôle de l'emploi dans la réduction du crime. Il s'agit d'une lourde tâche. Le rapport final de cette étude ne paraîtra qu'en 1982, mais des résultats préliminaires seront communiqués. Ce rapport devrait avoir de très grandes répercussions sur l'élaboration de stratégies de prévention et sur la mise sur pied de programmes de réadaptation postcarcérale.

Conclusions au sujet des études effectuées au niveau individuel

Nous passons ici en revue des études menées au niveau individuel et portant sur le rapport entre le chômage et la criminalité. Ces études avaient pour but de démontrer qu'une personne sans emploi est plus susceptible de commettre un crime qu'une personne qui occupe un emploi ou que la prestation d'un emploi à un ancien détenu réduira les risques de récidive. On peut tirer un certain nombre de conclusions d'ordre général de l'analyse de ces études.

La caractéristique la plus frappante des recherches effectuées au niveau individuel sur le chômage et la criminalité est leur petit nombre. Cela revêt une importance particulière compte tenu des avantages sur les plans humain et économique qui peuvent découler de la détermination des façons dont l'emploi influe sur le comportement criminel. Par ailleurs, les résultats des études entreprises présentent peu de similitude. Cet état de choses est en partie imputable au fait que les études ont porté sur différents sous-groupes de la population. Il n'en demeure pas moins qu'on ne possède pas encore un tableau précis du rapport qui existe entre ces variables. Les résultats partiellement positifs du programme Wildcat du Vera Institute sont contrebalancés par ceux d'un grand nombre d'études qui n'indiquent aucun lien entre le chômage et la criminalité. Il serait nécessaire, afin de clarifier la situation, d'effectuer moins d'études sur des groupes

et de consacrer davantage d'efforts aux études menées au niveau individuel, car la question la plus importante touche le comportement individuel. Il est à espérer que les recherches qu'effectue actuellement le Vera Institute répondront aux questions qui ont été soulevées.

L'analyse de ces études révèle également que l'application d'un modèle à variable unique afin d'expliquer la relation entre le chômage et la criminalité ne tient pas suffisamment compte de la réalité dans toute sa complexité. Les résultats empiriques obtenus par Waller, McClintock et le U.S. Department of Justice montrent que moins de la moitié des personnes appréhendées n'ont pas d'emploi au moment de leur arrestation, ce qui indique que le chômage n'est qu'un facteur, parmi plusieurs autres, qui contribue au comportement criminel. Il est clair que le modèle à variables multiples, qui nécessite une structure, est celui qui convient le mieux pour expliquer la criminalité. Le chômage représente peut-être en soi une variable significative dans le processus criminel, mais ce n'est qu'un seul facteur parmi beaucoup d'autres.

La troisième caractéristique de ces recherches est le manque de précision de la théorie et sa piètre formulation. Cette critique s'applique également, mais dans une mesure moindre, aux études globales. Ces recherches prétendent examiner la façon dont la variable de l'emploi influe sur quelque chose d'aussi complexe que le comportement humain. Toutefois, on n'a pratiquement rien

fait pour déterminer ce qui influe sur le rapport entre ces variables. Une théorie plausible veut que le chômage amène la privation qui, chez certaines personnes, provoque un comportement criminel. Donc, le chômage, en plaçant une personne dans le besoin, modifierait chez celle-ci son comportement normal et réduirait son respect des lois. D'après une autre hypothèse, le chômage révélerait un manque de liens avec la société ou d'engagement envers celle-ci et permettrait aux personnes qui en souffrent de glisser sur une mauvaise pente. Il existe d'autres hypothèses, mais elles sont très rarement énoncées de façon précise dans les recherches empiriques. Tant que les étapes fondamentales du processus de formulation des théories ne seront pas franchies, les progrès des recherches demeureront très limités.

Donc, en règle générale, trop peu d'efforts ont été consacrés aux recherches individuelles sur le rapport entre le chômage et la criminalité, compte tenu du fait qu'on étudie la possibilité d'appliquer des programmes reposant sur la relation présumée entre ces deux variables. À l'heure actuelle, on semble posséder suffisamment d'indications au sujet de l'existence d'un lien entre le chômage et la criminalité pour justifier des recherches importantes, mais pas assez pour appliquer, à l'échelle nationale, un vaste programme visant à fournir des emplois à des personnes enclines au crime. Il se peut que le chômage exerce une influence significative sur la criminalité, mais cette influence doit encore être définie de façon empirique par un certain nombre de chercheurs.

BIBLIOGRAPHIE

- Allison, "Economic Factors and the Rate of Crime", Land Economics, May, 1972, pp. 193-196.
- Brenner, M.H., "Effects of the Economy on Criminal Behaviour and the Administration of Criminal Justice in the United States, Canada, England & Wales, and Scotland", Economic Crises and Crime, United Nations Social Defence Research Institute, Publication No. 15, Rome, 1976.
- Brenner, M.H., "Personal Stability and Economic Security", Social Policy, May/June, 1977, pp. 2-4.
- Chester, Ronald C., "Perceived relative deprivation as a cause of property crime", Crime and Delinquency, 1976, 22(1); 17-30.
- Clarke, S.N., "Juvenile Offender Programs and Delinquency Prevention", Crime and Delinquency Literature, (6/3), Sept., 1974, pp. 390-392.
- Ehrlick, I., "Participation in Illegitimate Activities: An Economic Analysis", In G.S. Becker and W.M. Kandes, eds., Essays in the Economic and Crime and Punishment, New York, National Bureau of Economic Research, 1974, pp. 68-134.
- Fleisher. B.M., The Economics of Delinquency, Chicago, Quadrangle, 1966.
- Gillespie, R.W., Economic Factors in Crime and Delinquency: A Critical Review of the Empirical Evidence, National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice, Washington, D.C., 1975.
- Glaser, D. and Rice K., "Crime, Age and Unemployment", American Sociological Review, 24:5 (Oct. 1959), pp. 679-686.
- Grukel et al, "Real and Insurance Induced Unemployment in Canada", Canadian Journal of Economics, Vol. 8, May, 1975, pp. 174-91.
- Jankovic, Ivan, Punishment and the Post-Industrial Society: A Study of Employment Crime and Imprisonment in the United States, University Microfilms International, Ann Arbor, 1978.

BIBLIOGRAPHIE (Suite)

- Kraus, J. "Juvenile Unemployment and Delinquency", Australian and New Zealand, Journal of Criminology, 12(2), 37-42, 1979.
- Lenihan, K.J. When Money Counts: An Experimental Study of Providing Financial Aid and Job Placement Services to Released Prisoners, Bureau of Social Research, Washington, D.C., 1976.
- McClintock, F.H., "Unemployment, Crime and Prisons in England and Scotland", Economic Crises and Crime, United Nations Social Defence Research Institute, Publication No. 15, Rome, 1976.
- McClintock, F.N., "Employment Problems of Young Offenders Committed to a Closed English Borstal", Economic Crises and Crime, United Nations Social Defence Research Institute, Publication No. 15, Rome, 1976.
- Nease, B., "Measuring Juvenile Delinquency in Hamilton", Canadian Journal of Corrections, 8(2), 1966, pp. 133-45.
- Phillips, L., H. Votey and D. Maxwell, "Crime, Youth and the Labour Market", Journal of Political Economy, 80, 1972, pp. 491-504.
- Silberman, Charles F., Criminal Violence, Criminal Justice, Random House, 1978.
- Singell, L.D., "An Examination of the Empirical Relationship between Unemployment and Juvenile Delinquency", Journal of Economics and Sociology, 26, 1967, pp. 377-86.
- Sutherland, E.H. and D.R. Cressey, Criminology, 10th Edition, Philadelphia, Lippincott.
- Thomas, D.S., Social Aspects of the Business Cycle, New York, A. Knopf & Co., 1927.
- U.S. Department of Justice, Myths and Realities About Crime, Washington, 1978.
- von Mayr, Georg, "Statistik der Gerichtlichen Polizei in Konigreiche Bayern und in einigen anderen Landern", cited in G. Vold, Theoretical Criminology, New York, Oxford University Press, 1958.

BIBLIOGRAPHIE (Suite)

- Vera Institute of Justice, Wildcat, the First Two Years, New York, 1974.
- Vera Institute of Justice, Further Work in Criminal Justice Reform, New York, New York, 1977.
- Vold, C.B., Theoretical Criminology, New York, Oxford University Press, 1958.
- Waller, I., Men Released from Prison, University of Toronto Press, Toronto, 1974.
- Wicker, T., "Jobs and Crime", New York Times, April 4, 1975, p. 33, vol. 5.
- Wilson, James Q., Thinking About Crime, Basic Books, New York, 1975.
- Witte, A.D. "Unemployment and Crime: Insights from Research on Individuals", Statement Prepared for the Hearing of the Joint Economic Committee on the "Social Costs of Unemployment", Oct. 31, 1979.
- Woytinsky, W., "Kriminalitat und Lebensmittelpreise", Zeitschrift fur die gesamte Strafrechtswissenschaft, 49:647-75, 1929 cited in G. Vold, "Theoretical Criminology", New York, Oxford University Press, 1958.

